

TENEURS EN POLLUANTS ORGANIQUES DANS LES COURS D'EAU

EAU 7

Certains cours d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état ou le bon potentiel écologique imposés par la directive-cadre sur l'eau (DCE) 2000/60/CE suite à des apports de matières organiques excédant le pouvoir d'auto-épuration des écosystèmes aquatiques. Les efforts importants consentis ces dernières années, principalement en termes d'épuration des eaux usées, laissent toutefois entrevoir une amélioration progressive de la situation.

La DBO₅ (demande biochimique en oxygène sur 5 jours) représente la quantité d'oxygène dissous utilisée par des microorganismes pour oxyder la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20 °C pendant 5 jours. Elle permet d'estimer la quantité de matières organiques biodégradables.

Les eaux du bassin de l'Escaut sont de moins bonne qualité

En 2015, 8,8% de l'ensemble des sites de contrôle situés dans le bassin de l'Escaut enregistraient des valeurs de DBO₅ supérieures à 10 mg O₂/l, contre 0,9% dans les autres bassins¹. Cette différence s'explique principalement par la présence au nord du sillon Sambre-et-Meuse de nombreuses zones artificialisées, impliquant un nombre plus important de rejets d'eaux usées. Le nord de la Wallonie correspond aussi à une zone d'élevage intensif et à une zone de grandes cultures, où les risques d'érosion sont élevés². Plusieurs industries agro-alimentaires sont également présentes dans les vallées de l'Escaut, de la Haine, de la Dendre et de la Senne. En outre, la plupart des cours d'eau du bassin de l'Escaut présentent un débit assez faible³, ce qui renforce les impacts négatifs des rejets domestiques et industriels sur la qualité de l'eau.

Une amélioration "en dents de scie"

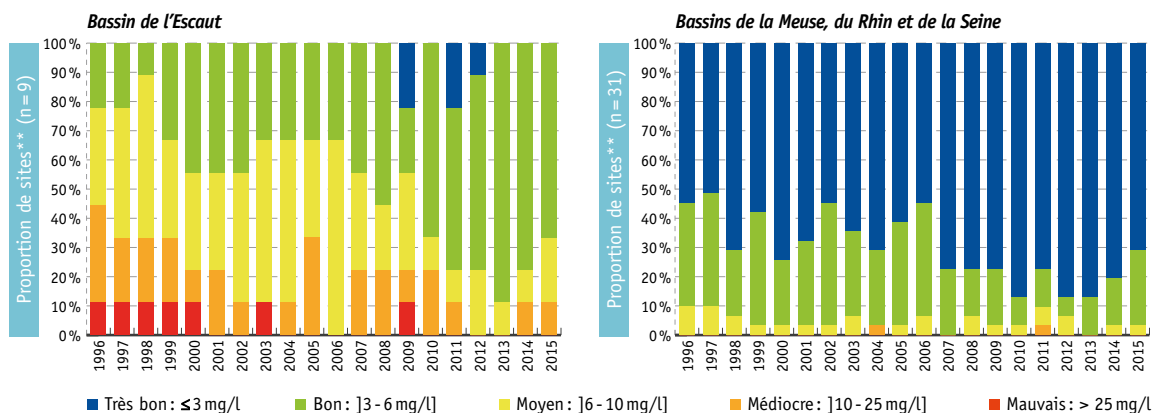
L'augmentation du taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration collectives⁴ et la réduction des charges polluantes industrielles déversées au cours des vingt dernières années⁵ ont permis de réduire la pollution organique des cours d'eau. Cette amélioration illustrée par la baisse de la DBO₅ est particuliè-

rement visible dans le bassin de l'Escaut. En conséquence, les cours d'eau wallons sont de mieux en mieux oxygénés : dans les bassins de la Meuse, du Rhin et de la Seine, la proportion de sites où le taux de saturation minimal en oxygène est supérieur à 90% a été multiplié par 6,5 entre 1996 et 2015. En jouant sur la concentration ou la dilution de la pollution organique, la variation des débits influence l'évolution de la qualité des cours d'eau. La hausse des débits médians observée en 2012 et 2013³ pourrait expliquer en partie les améliorations observées ces deux années. Une tendance similaire, mesurée par une baisse de la demande chimique en oxygène (DCO)⁶, se marque aussi pour les polluants organiques d'origine industrielle.

Pour les masses d'eau qui n'atteignent pas le bon état ou le bon potentiel écologique exigé par la DCE, la Wallonie met en œuvre des mesures listées dans les deuxièmes Plans de gestion des districts hydrographiques⁷, orientées notamment vers les secteurs résidentiel, agricole et industriel. Ces mesures sont notamment la poursuite des investissements pour l'amélioration de l'assainissement collectif et autonome, le support pour l'amélioration des échanges de matières organiques entre agriculteurs ou le suivi des rejets de substances polluantes⁸ en sortie d'industrie ou de station d'épuration collective.

[1] → Carte 29 | [2] → SOLS 3 | [3] → EAU 2 | [4] → EAU 18 & EAU 19 | [5] → EAU 4 | [6] La DCO représente la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau à l'aide d'oxydants chimiques forts. Elle permet d'estimer la charge polluante des eaux usées. | [7] → PGDH 2016-2021 adoptés par le Gouvernement wallon le 28/04/2016; → EAU 21 | [8] 91 substances reprises dans le registre européen des rejets et de transferts de polluants (E-PRTR)

Fig. EAU 7-1 État des cours d'eau selon la demande biochimique en oxygène (DBO₅)* en Wallonie



* Percentile 90 des DBO₅ annuelles. La méthode de calcul du P90 a été modifiée (et appliquée sur toute la série temporelle) par rapport aux publications précédentes.

** Sites de contrôle pour lesquels les données sont disponibles chaque année entre 1996 et 2015

REEW 2017 – Source : SPW - DGO3 - DEE (base de données AQUAPHYC)